

Postgasse 68
3000 Berne 8
www.rr.be.ch
info.regierungsrat@sta.be.ch

Gouvernement
de la République et Canton du Jura
Hôtel du Gouvernement
2, rue de l'Hôpital
2800 Delémont

Berne, le 17 décembre 2014

N° d'ACE: 1505/2014
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Notre référence: 450 12 486
Votre référence: --
Classification: Non classifié



Projet de parc éolien de la Montagne de Tramelan

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Ministres,

Dans votre lettre du 21 octobre 2014, vous regrettez que la planification communale de l'énergie éolienne pour le parc éolien «Montagne de Tramelan» ne respecte pas les critères et les méthodes du canton du Jura et qu'aucun changement n'ait été prévu pour tenir compte davantage des objectifs de votre canton.

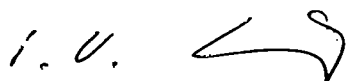
Nous tenons à vous assurer que nos services spécialisés ont pris très au sérieux la requête présentée par les représentants du canton du Jura, aussi bien lors de l'élaboration du plan directeur cantonal que lors de l'examen préalable du plan d'affectation communal pour le parc éolien, et qu'ils l'ont étudiée avec le plus grand soin en appliquant les principes usuels dans le canton de Berne. Ils ont examiné en particulier si le parc éolien ferait subir des nuisances inadmissibles aux zones à protéger ou aux sites bâtis du canton du Jura. Le résultat de l'examen préalable n'aurait pas été différent si l'étang de la Gruère et la localité des Genevez étaient situés dans le canton de Berne.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition si vous souhaitez que nous ayons un entretien visant à clarifier la situation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Ministres, nos respectueuses salutations.

Au nom du Conseil-exécutif

La présidente



Barbara Egger-Jenzer

Le chancelier



Christoph Auer

Copie:

- Commune des Genevez
- Commune de Tramelan
- Commune de Saicourt
- JCE/OACOT